

POUR LA FORMATION DES CHŒURS, CHORALES ET ENSEMBLES VOCAUX

Centre de ressources régional, **Franche-Comté mission voix** accompagne les pratiques chorales en proposant des formations sur mesure, adaptées au projet artistique, aux besoins et aux attentes des chœurs.

Sur la saison 18/19, Franche-Comté mission voix lance un appel à candidatures pour mieux recenser les demandes de formation et apporter une réponse plus efficace. Après étude des dossiers par un comité de sélection, **7 chœurs seront retenus et bénéficieront d'un accompagnement à la formation** au cours de l'année 2019.

Améliorer la technique vocale, travailler l'homogénéité du groupe, découvrir de nouveaux répertoires, pratiquer la mise en espace ... sont autant de possibilités de formations.

CRITÈRES DE CANDIDATURES

Peuvent candidater les chorales, chœurs, ensembles vocaux amateurs de Franche-Comté. Leur siège social doit être installé dans un des quatre départements suivants : Doubs, Jura, Territoire de Belfort, Haute-Saône. Cet accompagnement à la formation est cumulable avec d'autres types de soutien (accompagnement administratif, appui à la communication, aide au projet artistique ...).

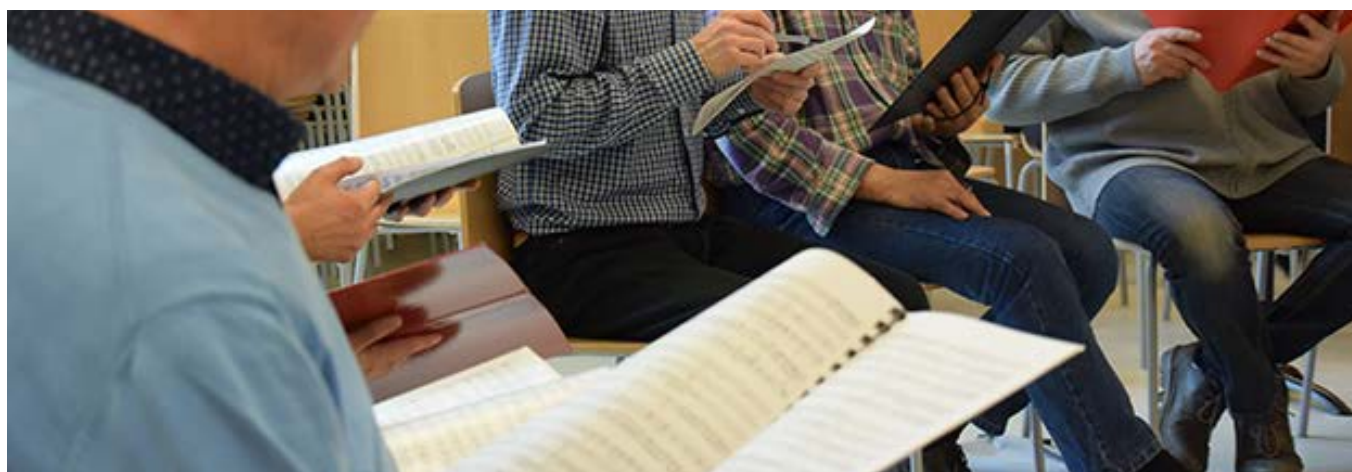
MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- > entretien avec le-la chef et les responsables du chœur
- > séance de diagnostic : observation des besoins de formation sur une séance de travail
- > recherche d'un-e formateur-trice : chanteur-euse, chef de chœur, metteur-en-scène...
- > mise en place du plan de formation : définition des objectifs, choix des contenus, planning, lieu de formation...
- > démarches administratives : devis de formation, convention de partenariat, adhésion à Franche-Comté mission voix
- > mise en place de la formation sur le lieu de répétition
- > bilan et évaluation de l'action

COÛTS DE LA FORMATION

Franche-Comté mission voix apporte **une aide au financement de ces formations** et prend en charge 70 % des coûts pédagogiques et artistiques de l'intervention. Reste à charge du chœur 30 % du montant total de la formation + une adhésion à titre collectif à Franche-Comté mission voix (25 €).

CE DOSSIER EST À RETOURNER À FRANCHE-COMTÉ MISSION VOIX AU PLUS TARD LE 15 OCTOBRE 2018





Nom de l'ensemble vocal / chœur / chorale :

Lieu de répétition :

STRUCTURATION JURIDIQUE

association

au sein d'une école de musique associative

au sein d'un établissement public (conservatoire, hôpital, lycée ...)

au sein d'une entreprise

au sein d'une paroisse

non structuré

autre, précisez :

Nom de la structure juridique :

Adresse :

Nom de la **personne à contacter** (précisez sa fonction) :

Téléphone :

Adresse mail :

Nom du-de la **président-e** :

Téléphone :

Adresse mail :

Nom du-de la **chef de chœur** :

Téléphone :

Adresse mail :

STATUT DU CHEF DE CHŒUR :

salarié-e

bénévole

Effectif des chanteurs-euses

dont

sopranos

altos

ténors

basses

Répertoire travaillé actuellement

Qui est à l'origine de la demande de formation ?

Quelles sont les motivations du cœur pour se former ?

Quelles sont les motivations du-de la chef pour se former ?

Quels sont les besoins et/ou problématiques identifiés pour cette formation ?

FRANCHE-COMTÉ MISSION VOIX
EST SOUTENUE PAR



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

